

# 15<sup>ème</sup> Foire à tout... de GUIPAVAS BMX

## Du 5 Janvier 2020

**Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions,  
dans la bonne humeur, un règlement a été défini.**

- 1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2 : Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur.
- 3 : Tous les exposants, avant toute installation, devront se présenter aux organisateurs.
- 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 5 : Pour la sécurité de tout le monde, nous n'accepterons pas d'objets à même le sol, qui gênent le passage dans les allées.
- 6 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire **avant 17h30**.
- 7 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 8 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations, ou tout autres incidents) dans l'enceinte et aux abords de la manifestation.
- 9 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par GUIPAVAS BMX.
- 10 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace non-fumeur.
- 11 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- 12 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
- 13 : La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- 14 : Le présent règlement est à disposition à l'entrée du vide-greniers le jour de la manifestation.
- 15 : Les tables non occupées pour 8h30 seront redistribuées par les organisateurs sans contrepartie.

**Les véhicules des exposants doivent être correctement garés sur les parkings**

**Veillez respecter les places de parking pour personnes handicapées**

**LES ISSUES DE SECOURS DOIVENT RESTER LIBRES**

L'inscription à l'opération FOIRE A TOUT... implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension.